

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Band: 45 (1937)
Heft: 4

Artikel: Les châtelains Bory d'Apples
Autor: Besson, Ad.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-35170>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

adresser un hommage de reconnaissance aux familles qui sont restées fidèles à la petite cité rolloise, la ville accueillante des rives du Léman.

Rolle, octobre 1935.

Henri YERSIN, Préfet, à Rolle.

Les châtelains Bory d'Apples.

Les quelques renseignements qui suivent sont un résumé des documents que possèdent les héritiers des « Bory d'Apples », complétés par ceux que j'ai trouvés dans les archives communales.

* * *

Dans quelles circonstances les Bory, venant sans doute de Coppet, sont-ils venus s'établir dans notre contrée, je n'ai pu l'établir. L'achat de certaines charges, suivant un système qui se pratiquait au temps des Bernois, l'expliquerait sans doute. En 1620 ils sont fixés à Bussy, bourgeois de cette commune dans laquelle ils occupent une situation en vue. Le 1^{er} février 1629, ils sont reçus bourgeois de Reverolle, puis d'Apples.

Pour cette dernière commune, l'acte est passé le 15 janvier 1696, en faveur de Jean-Gabriel, fils de Claude, qualifié châtelain¹ d'Apples et juge au vénérable consistoire².

Paul Vinay, régent d'escole à Apples, un ancêtre d'Alexandre Vinet, signa l'acte comme témoin.

¹ Le châtelain était président du tribunal de châtellenie qui, à Apples, dépendait directement de LL. EE. de Berne.

² Tribunal de mœurs composé d'un juge, quatre à huit assesseurs et un secrétaire.

Le prix d'achat de la bourgeoisie fut fixé à une somme de 1200 florins, complétée par le don d'une Bible, un brochet en cuir ou seau d'incendie et une couverture pour les ensevelissements.

La famille jouissait d'une certaine opulence ; après la mort de Claude dont je ne connais pas la date, ses fils se partagent ses biens-fonds en 1714. Ceux-ci sont estimés 66 871 florins, sans compter les vignes et les bois, sur les territoires de Bussy, Apples, Reverolle et Yens. C'était pour l'époque une somme importante.

Jean-Gabriel, né en 1664, décédé en 1745, hérite ceux d'Apples et de Reverolle, mais il ne paraît pas encore habiter le village au moment de la rédaction du testament qui donne les indications suivantes mais dont je n'ai pu découvrir la date :

« En outre qu'à celui auquel arrivera le dit partage, il incombe pour l'habituer au dit Apples de le faire recevoir communier et d'y bâtir tout promptement pour pouvoir le loger. »

La bâtisse prévue resta sans doute à l'état de projet et un achat de maison put se faire. En effet, celle qu'habita la famille Bory à Apples doit être plus ancienne que son arrivée dans la localité, à en juger tout au moins par certains détails de son architecture, les fenêtres de la cour en particulier. Elle est aujourd'hui la propriété de M. Henri Fazan, municipal.

Deux autres frères reçoivent en partage les biens de Bussy et Yens. Leurs maisons furent celles du Curbi, situées au bord du ruisseau du même nom, au territoire de Chardonnay, qui à cette époque faisait partie de Bussy. Elles portent chacune les armoiries de la famille, gravées dans la pierre : deux épées en sautoir, accompagnées en chef d'un cœur, sans indication de couleurs, avec les

initiales de chacun, I. F. B. 1697 et D. B. 1701, ce qui indique les prénoms d'Isaac, François et Daniel.

Ces armoiries, très visibles depuis la route d'Etraz, ont été pendant longtemps l'objet de bien des suppositions de la part de plusieurs chercheurs et ce n'est qu'en 1934 que j'ai pu les identifier d'une manière certaine. Elles ont inspiré en 1929 la confection des armoiries de la commune de Chardonnay pour lesquelles on a admis le fond de gueules et les épées d'argent, avec un chardon du même en chef, comme brisure.

Claude fils d'Etienne, qui fut apparemment le premier Bory de Bussy, eut sept enfants, mais il semble que cinq seulement aient participé au partage. Une fille, Anne-Marie, fut épousée par M. Vuillamoz, châtelain à Lausanne, et une autre, Elisabeth-Madeleine, par Garin, juge au consistoire de Bussy.

M^{me} Vuillamoz eut à son tour une fille, Louise-Henriette, qui devint baronne de Rottenbourg.

La famille de Bussy s'éteignit dans la descendance d'Isaac-François ; il eut de sa femme, Anne Monod, un garçon et deux filles qui sont probablement restés célibataires, comme leur oncle Daniel, frère d'Isaac-François.

Leurs propriétés furent héritées par Amédée, fils de Jean-Gabriel, châtelain d'Apples, et par son beau-frère, Garin de Bussy, qui les vendirent en 1771. Aucune indication n'est donnée sur le nom de l'acheteur, mais ce fut sans doute Emmanuel Duplessis-Gouret, coseigneur de Bussy par son mariage avec une demoiselle Crinsoz.

Jean-Gabriel qui, comme nous l'avons vu plus haut, devint châtelain d'Apples, fit un beau mariage. Sa femme était la fille du seigneur Monod de Froideville, probablement la tante de Gabriel de Froideville, général prussien, et de Benjamin-Louis, également officier supérieur en

Prusse et qui devint ensuite inspecteur de la cavalerie bernoise. C'est ce dernier qui réprima en 1781 la révolte de Chenaux à Fribourg.

Dix enfants furent le gage de cette union, dont cinq filles. Une de ces dernières se maria avec un nommé Muller de Yens, et cette union pourrait bien avoir été considérée comme une mésalliance, les termes du testament de sa mère, dame Bory de Froideville, le laissent supposer d'une manière assez claire.

(Ce testament institue pour héritiers vrais et légitimes :
« Assavoir Demoiselle Jeanne sa chère et bien aimée fille et Amédée Bory, son cher et bien aimé fils. »

Les qualificatifs changent pour dame Muller de Yens :
« ...Et quand à demoiselle Mary Bory, aussi sa fille, femme du sieur André Muller de Yens, la ditte dame testatrice déclare qu'elle a été payée de toutes les prétentions qu'elle pourrait espérer de ses biens... »

Ce testament fut du reste attaqué et donna lieu à un arrangement qui accorda une bonification de 1500 florins à Dame Muller.

L'inventaire des biens se fit le 6 octobre 1783. Il est intéressant à lire parce qu'il établit un contraste évident entre la simplicité de ce temps et le luxe d'aujourd'hui. A part les terres qui comprennent entre autres 38 ouvriers de vigne, quelques créances, du linge et la vaisselle, le reste ne tenterait guère une de nos dames d'aujourd'hui, de n'importe quelle classe.

J'en ai noté quelques détails :

Une mauvaise boîte en sapin, sans couvercle, dans laquelle sont des papiers (titres de créances) et anciens testaments ; avec plusieurs bagatelles, un écu blanc et

une pièce de cinq batz, seul argent comptant dont il soit fait mention.

Une boîte de nagre, longue, gâtée.

Trois mouchoirs à moucher.

Un petit cahier contenant six feuillets.

Une ceinture noire avec une boucle d'argent.

Un mauvais linge dans lequel il y a plusieurs ravoderies.

Une petite corbeille où il y a des franges jaunes et des olivettes musquées, un peloton de fil et environ une demi livre de café.

Deux petites corbeilles, dans une il y a un cachet de fer.

Dans un petit tiroir plusieurs papiers inutiles.

Dans un autre plusieurs ravoderies, des papiers, etc.

J'excepte par contre la vaisselle, soit, continue l'inventaire :

Argenterie : 14 cuillères, 11 fourchettes, une cuillère potagère, le tout pesant trois livres.

Etain au poids de 16 onces : 95 assiettes pesant 102 livres.

Plats, soupières, une aiguière, poids 68 livres.

Cuivre : un chauderon de 11 livres et une marmite à cloche avec l'ance en fer de 7 livres.

Il y avait en outre, à la cave, trois courtes en chêne contenant un char de vin blanc transvasé ; à l'écurie une vache de six ans, poil noir, borgne.

Le sieur André Muller et sa femme Marie née Bory paraissent décidément avoir été mis au ban de la famille.

Demoiselle Rose, sœur de cette dernière, en même temps que d'Amédée, les ignore aussi complètement dans son testament. Aussi lors de l'homologation qui eut lieu le jour de son ensevelissement, le 13 mars 1751; M. le Curial Fazan fait l'inscription suivante dans son procès-verbal :

Le sieur Muller, habitant Yens, agissant au nom de demoiselle Bory sa femme et sœur de la ditte défunte a protesté de pouvoir débattre le dit testament dans le temps porté par les lois. Auxquelles protestes, les dits messieurs et dames Bory ont contre-protesté.

Il ne semble pas, à lire quelques-uns de ces vieux papiers, dont le plus ancien est de 1683, que les membres de la famille aient toujours fait preuve de sentiments empreints de charité chrétienne. Peut-être aussi qu'une tradition de famille s'exerçait en faveur de la branche principale.

Trois générations se succédèrent dans la maison d'Apples. Amédée qui épousa Rose, fille du Curial Fazan, succéda à son père, Jean-Gabriel, dans les fonctions de châtelain. Il eut deux fils qui restèrent tous deux célibataires et moururent à 30 et 43 ans, c'est-à-dire assez jeunes, et avec eux s'éteignit la famille en 1796.

A son décès, André-Daniel, dernier survivant, était châtelain d'Apples, Bussy et Froideville. Par son testament du 4 avril 1796, il déshérite ses cousins Fazan d'Apples pour donner la plus grande partie de sa fortune, sans doute par orgueil du nom de famille, à deux parents très éloignés : les frères Marc-Alexandre et François-Louis-Samuel Bory de Coppet, le premier syndic de cette commune.

Les héritiers affermèrent le domaine et reconstruisirent la grange, sur la porte de laquelle ils firent graver leurs armoiries qui sont différentes de celles des Bory d'Apples et Bussy. Elles portent : d'azur au pentacle d'argent soutenu d'un mont à trois coupeaux du même.

En 1818, ne voyant sans doute pas la possibilité de venir s'y établir, ils vendent le domaine à une association de quatre propriétaires d'Apples, dont l'un était le grand-

père du Commandant Baud qui devint conseiller d'Etat. Il bâtit sa maison, aujourd'hui l'Asile Baud, sur une pièce faisant partie de son lot, qui portait le nom de : Chantre aux daims.

La promesse de vente fut signée le 18 septembre 1818 pour la totalité de la propriété : bâtiments, vergers, prés, champs, vignes et bois, au total plus de 100 poses, rière les territoires d'Apples, Sévery, Ballens, Yens, Reverolle et Féchy, pour le prix de 60 000 francs de dix batz, soit 90 000 francs de notre monnaie.

Cette somme ne fut pas tout à fait nette pour les héritiers. Si les Bory avaient beaucoup de biens au soleil, ils avaient aussi quelques dettes à l'ombre. Ils eurent aussi à payer des legs pour une somme de fr. 8000.—. Ce fut néanmoins une agréable surprise pour les frères Bory de Coppet de recevoir l'avis de cet héritage probablement inespéré.

* * *

Il n'est guère possible de se faire, d'après les documents que j'ai consultés, qui sont tous des pièces d'affaires, une idée sur le genre de vie de la famille Bory, qui a sans doute du reste varié avec les générations et les individus qui se sont succédé. Cependant, d'une manière générale, elle paraît s'être un peu tenue à l'écart de la population du village. Avec d'autres indications, les fonctions qu'elle remplit pendant trois générations l'expliquent dans une certaine mesure. Jean-Gabriel, Daniel, Amédée, André-Daniel, les uns après les autres, président le tribunal de châtelanie. Ils sont nommés à vie par le Sénat de Berne sur présentation du bailli de Romainmôtier, indépendants par conséquent de toute influence locale et de toute préoccupation électorale.

Ils sont appelés à se prononcer dans les différends qui surgissent entre leurs combourgeois, et ces différends durent être relativement nombreux. La manie des procès était générale au temps des Bernois, sans que ces derniers aient trop cherché à la combattre. Ils connaissaient sans doute la maxime du Sénat romain : « Diviser pour régner ». Pendant que les Vaudois se chicanaient entre eux, ils ne pensaient pas à le faire contre les maîtres du pays. Sans s'en rendre compte, « les Bory », comme bien d'autres Vaudois de cette époque, sont les instruments de cette politique.

Il n'en reste pas moins qu'ils ont tenu dans la localité une place importante pendant plus de cent années. Ils ont fait partie de la grande famille qu'est toujours un peu la population d'un village agricole ; ils s'y sont créé des liens de famille. Là aussi ils ont aimé, souffert, la souffrance n'est épargnée à personne, et reposent dans le cimetière désaffecté qui se trouvait sous l'église. Peut-être les a-t-on craints autant qu'aimés !

Cependant tout ce passé est bien oublié aujourd'hui. Les descendants, parmi lesquels il y a peut-être des parents, de ceux qui furent les contemporains d'André-Daniel décédé en 1796, de sa mère, Rose Fazan, en 1804, ne se souviennent même pas du nom de cette famille, oubli qui est partagé par ceux qui possèdent encore leurs propriétés et répètent, dans la culture de celles-ci, les gestes immortels de l'agriculteur au travail.

* * *

Vanité des vanités, a dit l'Ecclésiaste, ce grand pessimiste de l'antiquité biblique, mais qui fut aussi un grand sage.

Ad. BESSON.